

→ Comptes annuels 2024 selon Swiss GAAP RPC 21

CONTENU

Rapport de révision / Introduction	pages 3 à 5
Rapport financier 2024	page 6
Bilan au 31 décembre 2024 et de l'année précédente	page 7
Compte d'exploitation du 1.1.–31.12.2024 et de l'année précédente	page 8
Tableau de flux de trésorerie 2024 et de l'année précédente	page 9
Tableau sur la variation du capital 2024 et de l'année précédente	pages 10 à 12
Annexe aux comptes annuels 2024	pages 13 à 32
Référence au rapport d'activité et de situation 2024	page 33



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de l'association de PluSport Sport Handicap Suisse, Volketswil

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de PluSport Sport Handicap Suisse (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie et le tableau sur la variation du capital pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels joints en pages 7 à 32 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Comité, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Reto Kaufmann
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Alex Heber
Expert-réviseur agréé

Zurich, 2 avril 2025

Rapport financier du CEO

La légende du tennis Martina Navratilova a déclaré, alors qu'elle était numéro 1 mondiale: «Pour avancer et y rester, il ne s'agit pas de savoir à quel point tu es bon quand tout va bien, mais à quel point tu es bon quand tout va mal.»

Avec un peu d'imagination, on peut appliquer cette citation à PluSport: «Être une organisation sportive performante ne signifie pas exceller uniquement lorsque les conditions sont parfaites, mais aussi savoir bien performer en période de défis.»

PluSport a réussi, PluSport réussit et PluSport réussira.

Nos succès en 2024, aux côtés de nos membres et partenaires:

- + un engagement inestimable, mais en grande partie bénévole, dans les 77 clubs régionaux et 7 associations cantonales
- + plus de 660 journées de camp dans toutes les régions de Suisse, rassemblant environ 1'500 participants
- + la journée nationale du sport à Macolin, réunissant environ 2'000 athlètes et accompagnants, malgré des conditions météorologiques difficiles
- + une formation de haute qualité avec plus de 80 cours
- + le développement ciblé et la mise en œuvre de projets et d'offres inclusifs
- + le renforcement des collaborations stratégiques existantes et l'établissement de nouveaux partenariats
- + des athlètes d'élite qui ont remporté des médailles aux championnats du monde et aux Jeux paralympiques de Paris, tout en représentant le para-sport avec professionnalisme et empathie.

Où se situent les défis? Le bénévolat, une offre de services diversifiée et recherchée, l'innovation et le développement, l'excellence sportive et la qualité ne vont pas de soi. Ils nécessitent d'une part un engagement constant et un effort soutenu, et d'autre part des conditions cadres stables, notamment en matière de ressources financières.

L'année 2024 a été marquée par deux axes financiers principaux:

- + Face à des flux de financement stagnants et à une hausse des coûts, l'utilisation efficiente des ressources financières est plus cruciale que jamais. Il faut sans cesse résoudre la tension entre la maîtrise des coûts et la nécessité de maintenir l'offre et son impact. Cela mobilise des ressources humaines mais génère aussi des connaissances précieuses qui nous préparent pour l'avenir.
- + Avec l'Office fédéral des assurances sociales, nous avons clôturé la période contractuelle 2020-2023 avec un remboursement de fonds AI en raison de prestations non fournies durant la pandémie de Covid-19. Nous remercions l'OFAS pour sa collaboration bienveillante et respectueuse sur cette question délicate.

Grâce à une gestion rigoureuse des ressources financières, nous avons pu dégager un résultat opérationnel positif en 2024. Cela nous permet de renforcer notre base de capital grâce à des dotations aux fonds et d'assurer une certaine stabilité financière pour l'avenir.

Alors que Martina Navratilova pensait aux baisses de forme et aux blessures, nous pensons aux incertitudes économiques, à un environnement en constante évolution, à une concurrence accrue sur le marché des dons et à l'augmentation des coûts.

C'est la conviction qu'en améliorant sans cesse chaque action, grande ou petite, nous pouvons devenir plus efficaces et plus efficients. C'est cette quête permanente d'un impact encore plus fort qui guide nos collaborateurs et toutes les parties prenantes au quotidien. Et c'est enfin la fidélité de nos donateurs, fondations, organisations partenaires et fédérations faîtières, tant publiques que privées, qui a fait, fait et fera encore le succès de PluSport!

Christof Baer

Bilan

Actif		31.12.2024	31.12.2023
	Index	CHF	CHF
Disponibles			
Liquidités	1.1	3'306'368	2'346'125
Placement à terme fixe		-	1'000'000
Créances résultant de livraisons et prestations			
auprès des organisations liées	1.2	550'555	-
auprès des tiers	1.2	219'234	253'181
Autres créances	1.3	61'741	27'896
Comptes de régularisation actif	1.4	218'197	197'217
Total des disponibles		4'356'095	3'824'418
Immobilisations			
Immobilisations financières			
Titres financiers	1.5	5'210'007	5'089'836
Cautions de loyer	1.6	58'338	58'153
		5'268'345	5'147'989
Immobilisations matérielles	1.7	289'004	331'404
Total des immobilisations		5'557'349	5'479'393
Total des actifs		9'913'444	9'303'811
Passif			
Dettes à court terme			
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	2.1	362'544	319'233
Autres dettes à court terme	2.2	37'370	42'949
Comptes de régularisation passif	2.3	670'950	609'491
Total des dettes à court terme		1'070'864	971'674
Capital des fonds			
Fonds affectés		4'076'506	4'513'100
Total du capital des fonds		4'076'506	4'513'100
Total des dettes et du capital des fonds		5'147'370	5'484'774
Capital de l'organisation			
Capital lié		4'442'592	3'511'705
Capital libre		323'483	307'333
Total du capital de l'organisation		4'766'075	3'819'037
Total des passifs		9'913'444	9'303'811

Compte d'exploitation

	Index	2024 CHF	2023 CHF
Produit d'exploitation			
Donations reçues			
Collectes (recettes, brut)	3.1	5'540'913	5'739'909
Donateurs, sponsors, dons, legs	3.2	1'487'175	1'751'002
Cotisations, abonnements		207'610	202'557
Autres contributions	3.3	275'000	250'000
Contributions publiques			
Contributions AI	3.4	4'015'939	5'272'015
Frais administratifs OFAS		128'948	120'810
Contributions de l'Association Swiss Olympic	3.5	675'596	697'484
Autres contributions publiques	3.6	71'122	-
Produits résultant des ventes et des prestations de services			
Contributions des participants	3.7	1'617'540	1'558'482
Revenus divers	3.8	524'460	430'075
Total du produit d'exploitation		14'544'304	16'022'334
Charges d'exploitation	4.1		
Charges des cours de sport	4.2	6'084'853	7'947'653
Magazine, matériel de cours	4.3	362'237	377'493
Cotisations et indemnités aux organisations	4.4	312'484	322'905
Dépenses pour collectes de dons/collectes	4.5	2'856'988	2'896'292
Charges de personnel	4.6	3'700'441	3'571'219
Charges matérielles	4.7	887'651	1'014'703
Amortissements		130'418	193'557
Total des charges d'exploitation		14'335'073	16'323'822
Résultat d'exploitation		209'231	-301'488
Recettes financières	4.8	392'820	263'506
Dépenses financières	4.8	-91'607	-61'535
Résultat annuel avant variation du capital des fonds		510'443	-99'517
Prélèvement des fonds affectés		1'641'286	1'748'590
Attribution aux fonds affectés		-1'204'692	-1'970'385
Résultat du capital des fonds		436'594	-221'794
Résultat annuel avant variation du capital de l'org.		947'037	-321'311
Prélèvement du capital lié		464'489	498'721
Attribution du capital lié		-1'395'376	-186'871
Prélèvement / attribution du capital libre		-16'150	9'461
Variation du capital de l'organisation		-947'037	321'311
		-	-

Tableau de flux de trésorerie

	2024 CHF	2023 CHF
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation	947'037	-321'311
Augmentation/(diminution) des fonds liés	-436'594	221'794
Résultat annuel avant le résultat des fonds liés et du capital lié	510'443	-99'517
Amortissements des actifs corporels	130'418	193'557
Ajustement de réévaluation sur les investissements financiers	-46'967	-18'361
Revenus non réalisés sur les investissements financiers	-200'331	-153'518
(Augmentation)/diminution des créances à court terme	-550'453	-28'821
(Augmentation)/diminution des comptes de régularisation actif	-20'981	-4'472
Augmentation/(diminution) des dettes à court terme	37'731	-78'774
Augmentation/(diminution) des provisions à court terme	-	-40'000
Augmentation/(diminution) des comptes de régularisation passif	61'459	-80'558
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	-78'680	-310'463
Investissements en immobilisations corporelles	-88'018	-104'657
Investissements en investissements financiers	-776'561	-3'745'504
Désinvestissements en investissements financiers	903'502	1'228'303
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	38'923	-2'621'857
Flux financiers provenant de l'activité de financement	-	-
Variation des liquidités	-39'756	-2'932'320
Liquidités nettes au début de l'année	3'346'125	6'278'445
Liquidités nettes à la fin de l'année	3'306'368	3'346'125
Preuve de la variation des liquidités	-39'756	-2'932'320

Tableau sur la variation du capital 2024

Développement des fonds affectés

	Etat 01.01.2024	Alloca- tions	Transferts internes	Utilisa- tion	Allocation résultat fin.	Etat 31.12.2024
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Camps sportifs	340'540	187'200	-	-229'469	-	298'271
Promotion de la relève liée	28'000	340'302	-	-339'302	-	29'000
Cours conforme à l'art. 74 LAI	106'517	68'948	-	-94'948	-	80'517
Formation	-	37'000	-	-37'000	-	-
Paralympics	61'768	-	-	-5'960	-	55'808
Préstations suppl. et compl. Clubs	1'169'175	-	-	-162'926	-	1'006'248
Fonds Solidarité SCP ¹⁾	589'660	-	-	-184'112	-	405'548
OFAS Réserve de fluctuation art.74 ²⁾	-	-	-	-	-	-
Kaspar Spoerry Promotion ³⁾	380'000	59'288	-	-103'082	-	336'206
Amis sport paraski St. Moritz	7'533	734	-	-	-	8'267
Sport d'élite	-	63'330	-	-63'330	-	-
Matériel/prothèses	75'132	27'890	-	-39'003	-	64'019
Association cant. bern., actif résiduel	205'832	-	-	-800	-	205'032
Association balle d'assise, actif rés.	1'964	-	-	-1'000	-	964
Parcours-for-all ⁴⁾	2'500	-	-	-2'500	-	-
FR-Participation Clubs sportifs ⁵⁾	1'544'480	420'000	-	-377'853	-	1'586'626
Total	4'513'100	1'204'692	-	-1'641'286	-	4'076'506

L'affectation exacte, la gestion et la libération de ces fonds sont définies dans les règlements correspondants.

- ¹⁾ Il existe un règlement pour le fonds "Fonds de solidarité SCP" qui stipule que 5% des fonds AI reçus de l'OFAS pour les preneurs de sous-contrats sont retenus pour financer les cas de difficultés économique qui résultent pour ces derniers de l'attribution des contributions AI.
- ²⁾ Selon la lettre circulaire 1/17 de l'OFAS, les subventions de l'AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI sont liées et doivent être déclarées dans un fonds séparé.
- ³⁾ Affectation: Soutien des activités/mesures en faveur des sportifs du sport d'élite dans les disciplines paralympiques et potentiellement nouvelles, surtout dans le cyclisme
- ⁴⁾ Affectation: Exploitation des jeux de parcours existants et développement/acquisition de nouveaux jeux
- ⁵⁾ Le fonds "FR-Participation des clubs sportifs" est régi par un règlement qui stipule qu'un montant provenant de la collecte de fonds des PME et approuvé par l'Assemblée des délégués est attribué aux membres individuels de PluSport Sport Handicap Suisse et est définitivement acquis.

Développement du capital de l'organisation

	Etat 01.01.2024	Alloca- tions	Transferts internes	Utilisa- tion	Allocation résultat fin.	Etat 31.12.2024
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital libre	307'333	16'150	-	-	-	323'483
Devéveloppement et mandats exceptionels	1'466'217	350'000	-	-308'774	-	1'507'443
Promotion de la relève	340'424	250'000	-	-32'250	-	558'174
Sport d'élite	-	300'000	-	-	-	300'000
Matériel/prothèses	12'734	100'000	-	-	-	112'734
IT / WEB	248'980	100'000	-	-66'000	-	282'980
Freimüller/Gschwend ⁶⁾	73'695	-	-	-9'200	-	64'495
Assurance de l'entreprise	660'000	-	-	-	-	660'000
Réserve de fluctuation des valeurs	709'655	295'376	-	-48'264	-	956'767
Total du capital lié	3'511'705	1'395'376	-	-464'489	-	4'442'592
Total du capital de l'organisation	3'819'037	1'411'526	-	-464'489	-	4'766'075

Les moyens non soumis à limitation d'utilisation par des tiers (capital lié) sont pris en compte dans le capital de l'organisation. Par capital libre, PluSport Sport Handicap Suisse indique les moyens disponibles pour toute activité de l'organisation.

⁶⁾ Affectation: Développement du sport de masse, notamment promotion et soutien de disciplines sportives

Tableau sur la variation du capital 2023

Développement des fonds affectés

	Etat 01.01.2023	Alloca- tions	Transferts internes	Utilisa- tion	Allocation résultat fin.	Etat 31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Camps sportifs	372'331	160'388	-	-192'179	-	340'540
Promotion de la relève	2'461	367'628	-	-342'088	-	28'000
Cours conforme à l'art. 74 LAI	148'317	120'248	-	-162'048	-	106'517
Cours non conforme à l'art. 74 LAI	10'600	12'000	-	-22'600	-	-
Formation	6'314	-	-	-6'314	-	-
Paralympics	61'768	-	-	-	-	61'768
Préstations suppl. et min. de l'OFAS	1'332'863	-	-	-163'688	-	1'169'175
Fonds Solidarité SCP	338'863	250'797	-	-	-	589'660
OFAS Réserve de fluctuation art.74	-	-	-	-	-	-
Cycling	3'502	19'710	-	-23'212	-	-
Kaspar Spoerry Promotion	-	448'810	-	-68'810	-	380'000
Amis sport paraski St. Moritz	5'840	1'693	-	-	-	7'533
Sport d'élite	9'709	139'308	-	-149'017	-	-
Matériel/prothèses	76'845	24'830	-	-26'543	-	75'132
Association cant. bern., actif résiduel	206'632	-	-	-800	-	205'832
Association balle d'assise, actif rés.	2'964	-	-	-1'000	-	1'964
Parcours-for-all	-	4'973	-	-2'473	-	2'500
FR-Participation Clubs sportifs	1'712'298	420'000	-	-587'818	-	1'544'480
Total	4'291'305	1'970'385	-	-1'748'590	-	4'513'100

Développement du capital de l'organisation

	Etat 01.01.2023	Alloca- tions	Transferts internes	Utilisa- tion	Allocation résultat fin.	Etat 31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital libre	316'794	-	-	-9'461	-	307'333
Devélopement et mandats exceptionels	1'733'814	2'416	10'000	-280'013	-	1'466'217
Promotion de la relève	421'095	-	-	-80'671	-	340'424
Matériel/prothèses	22'184	-	-	-9'450	-	12'734
IT / WEB	359'120	-	-	-110'140	-	248'980
Freimüller/Gschwend	89'409	-	-10'000	-6'000	286	73'695
Assurance de l'entreprise	660'000	-	-	-	-	660'000
Réserve de fluctuation des valeurs	537'933	184'169	-	-12'447	-	709'655
Total du capital lié	3'823'555	186'585	-	-498'721	286	3'511'705
Total du capital de l'organisation	4'140'348	186'585	-	-508'182	286	3'819'037

Annexe aux comptes annuels 2024

Principes comptables

Principes de l'établissement du bilan

PluSport Sport Handicap Suisse est une association dont le siège est établi à Volketswil.

L'établissement du bilan de PluSport Sport Handicap Suisse est effectué depuis le 1er janvier 2004 en accord avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (le cadre conceptuel RPC, les RPC fondamentales et la Swiss GAAP RPC 21, entrée en vigueur le 1.1.2016) et correspond au droit suisse des obligations, aux prescriptions de ZEWO (Service spécialisé suisse des institutions d'utilité publique collectant des dons) et à ses statuts. La comptabilité annuelle fournit un tableau des proportions effectives de la situation de la fortune, des finances et des bénéfices (true and fair view) de PluSport Sport Handicap Suisse. Le bilan est établi au 31 décembre.

Les principes les plus importants de l'établissement du bilan sont indiqués ci-dessous.

Collaboration avec les associations partenaires

PluSport Sport Handicap Suisse n'a pas de filiales auprès desquelles il exerce une influence ou pourrait l'exercer par un contrôle et une gestion commune.

Les 77 clubs sportifs affiliés à l'association faîtière (dont 7 associations cantonales) ainsi que Swiss Deaf Sport et les 6 associations sportives spécialisées fonctionnent comme des associations autonomes, avec leur propre présence sur le marché et les responsabilités de leurs obligations. Les clubs sportifs sont principalement financés par les subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), récoltées et redistribuées par PluSport. À ce sujet, nous renvoyons au chiffre 3.4 des annexes. Ils n'apparaissent que ponctuellement ou pas du tout sur le marché des dons, sous leur propre nom. Ils concentrent leur activité au niveau régional. Normalement, de telles actions sont couplées à la recherche de finances et aux activités de l'association (événements sportifs). De plus amples détails sont à rechercher dans le rapport de performance.

C'est pour cela que nous renonçons à une consolidation des organisations ci-dessus mentionnées.

Organisations proches

Les organisations et institutions considérées proches sont indiquées dans l'annexe, au chiffre 5.1. Les interdépendances et les transactions sont publiques.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs PostFinance et les avoirs bancaires. Ils sont évalués en tant que valeurs nominales. Les comptes en devises étrangères sont convertis au cours de clôture du 31 décembre de l'Administration fédérale des contributions.

Débiteurs

Les débiteurs issus de fournitures et prestations, comme les autres débiteurs, sont indiqués comme valeurs nominales, déduction faite d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Actifs de régularisation

Ce poste indique la clôture des actifs issus de la clôture des dépenses et recettes. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Annexe aux comptes annuels 2024

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont intégrées au bilan comme frais d'achat après déduction des amortissements relatifs à la gestion. La limite inférieure d'activation est de CHF 5'000. Les amortissements se font fondamentalement de façon linéaire à partir des valeurs d'acquisition et des durées estimées d'utilisation relatives à la gestion.

Les durées d'utilisation des installations estimées se montent à:

Bâtiments	10 ans
Mobilier et installations	5 ans
Informatique	3 ans
Véhicules	4 ans

Évaluation des titres

Les titres sont inscrits au bilan à leur valeur de marché. Les bénéfices ou les pertes de revenus réalisés ou non sont portés au bilan aux postes Recettes ou Charges financières. La neutralisation de ces résultats de cours s'effectue via les réserves de fluctuation des valeurs de titres dans le capital lié en tant que partie du capital de l'organisation.

Dettes à court terme

Les dettes résultant d'achats et de prestations de services et les autres dettes sont présentées à leur valeur nominale.

Passifs de régularisation

Ce poste comprend les passifs transitoires résultants de la clôture des dépenses et des recettes. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Fonds liés

Les moyens affectés à un but déterminé par un tiers et soumis à une limitation d'utilisation sont pris en compte en tant que fonds affectés dans le capital de fonds.

Ce poste comprend les fonds liés de façon limitée, dont le but des dons est limité par les objectifs statutaires de PluSport Sport Handicap Suisse. L'objectif précis de leur gestion et dissolution figurent dans les règlements correspondants.

Capital de l'organisation

Les moyens non soumis à une limitation d'utilisation par des tiers ou avec des utilisations imposées par l'organisation sont pris en compte dans le capital de l'organisation.

Le capital de l'organisation comprend les moyens disponibles pour accomplir les objectifs prévus dans les statuts de PluSport Sport Handicap Suisse. Il se compose du capital lié (fonds sans limitation d'utilisation par des tiers) et du capital libre.

Annexe aux comptes annuels 2024

Bases du tableau de flux de trésorerie

Pour les organisations sociales à but non lucratif, les disponibilités constituent une réserve de liquidités stratégique et essentielle, et déterminent son action en ce qui concerne ses activités et ses prestations à moyen et long terme. Le tableau de flux de trésorerie illustre le changement de ce fonds, réparti en fonction de l'activité d'exploitation, de l'activité d'investissement et de l'activité de financement. Le tableau de flux de trésorerie est établi sur la base de la méthode indirecte.

Engagements de prévoyance

Les collaborateurs de PluSport Sport Handicap Suisse sont assurés auprès d'une fondation collective LPP pour la retraite, le décès et l'invalidité. La fondation AXA Professional Invest est organisée selon la primauté des cotisations. La détermination des effets économiques de l'institution de prévoyance sur l'organisation sociale est réalisée par Swiss GAAP RPC 26, représentée de la manière suivante:

Les cotisations ordinaires de l'employeur sont comptabilisées dans les charges du personnel pour la période qu'elles concernent.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur.

Dans le contrat de prévoyance de PluSport Sport Handicap Suisse, aucune réserve de cotisation de l'employeur n'a été convenue. Si l'institution de prévoyance se retrouve en situation de découvert substantiel, elle peut – en plus de diverses autres mesures – demander aux employeurs affiliés de verser les contributions financières nécessaires.

Annexe aux comptes annuels 2024

Explications aux postes du bilan

Actif

	2024	2023
	CHF	CHF

1.1 Créances auprès des organisations

Caisse	5'934	4'990
PostFinance	373'854	330'315
Banques	2'926'581	2'010'820
Total	3'306'368	2'346'125

1.2 Créances résultant de livraisons et prestations

Créances auprès des organisations proches

Clubs sportifs/SDS	550'555	-
Total	550'555	-

Les CHF 550'555 représentent les dettes nettes en fonds de l'OFAS des sous-contractants vis-à-vis de l'organisation faîtière.

Voir également les chiffres 3.4 et 4.2.

Créances auprès des tiers

Crédits divers selon facturation	219'234	253'181
Total	219'234	253'181

1.3 Autres Créances

Impôt anticipé	61'741	27'896
Total	61'741	27'896

La valeur au 31.12.2024 comprend les exigences pour les années 2023 et 2024.

1.4 Comptes de régularisation actif

Différentes régularisations se trouvent sur ce compte, comme par ex. les acomptes pour des cours et prestations de services 2025 dus en 2024 ou des recettes impayées (contributions/participations aux coûts) pour l'exercice 2024.

Annexe aux comptes annuels 2024

1.5 Immobilisations financières

	01.01.	Achats	Ventes	Gains réel.	Gains non réal.	31.12.
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
2024						
Obligations	3'437'809	268'253	-283'321	-1'954	24'716	3'445'503
Actions	1'071'849	414'445	-497'788	44'218	94'828	1'127'551
Immobilier	580'179	93'863	-122'394	4'518	80'786	636'952
	5'089'836	776'561	-903'502	46'781	200'331	5'210'007
2023						
Obligations	1'089'091	2'738'512	-495'158	4'130	101'234	3'437'809
Actions	908'914	697'031	-575'952	17'449	24'407	1'071'849
Immobilier	402'909	309'960	-157'193	-3'375	27'878	580'179
	2'400'914	3'745'504	-1'228'303	18'204	153'518	5'089'836

En plus des quelque CHF 5,2 millions du mandat de gestion de fortune, une réserve de liquidités est maintenue dans les liquidités.

Voir le chiffre 4.8 pour plus d'informations sur les rendements financiers.

1.6 Cautions de loyer

	2024	2023
	CHF	CHF
Bureaux Chriesbaumstrasse 6, 8604 Volketswil	49'581	49'435
Bureaux Avenue du Grey 38A, 1004 Lausanne	8'757	8'718
Total	58'338	58'153

Annexe aux comptes annuels 2024

1.7 Immobilisations matérielles

	Bâtiments	Mobilier et Installations	Informatique	Véhicules	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
2024					
Valeurs d'acquisition					
Etat au 01.01.2024	530'320	113'855	1'078'952	162'146	1'885'273
Investissements	-	-	77'818	10'200	88'018
Désinvestissements	-	-8'124	-26'978	-	-35'102
Etat au 31.12.2024	530'320	105'731	1'129'793	172'346	1'938'189
Amortissements cumulés					
Etat au 01.01.2024	287'319	113'854	1'020'551	132'145	1'553'869
Amortissements	51'000	-	65'218	14'200	130'418
Amortissements sur désinvest.	-	-8'124	-26'978	-	-35'102
Etat au 31.12.2024	338'319	105'730	1'058'792	146'345	1'649'185
Etat net au 31.12.2023	243'001	1	58'401	30'001	331'404
Etat net au 31.12.2024	192'001	1	71'001	26'001	289'004
2023					
Valeurs d'acquisition					
Etat au 01.01.2023	530'320	113'855	1'015'625	130'817	1'790'616
Investissements	-	-	63'328	41'329	104'657
Désinvestissements	-	-	-	-10'000	-10'000
Etat au 31.12.2023	530'320	113'855	1'078'952	162'146	1'885'273
Amortissements cumulés					
Etat au 01.01.2023	236'319	106'354	909'824	117'816	1'370'312
Amortissements	51'000	7'500	110'728	24'329	193'557
Amortissements sur désinvest.	-	-	-	-10'000	-10'000
Etat au 31.12.2023	287'319	113'854	1'020'551	132'145	1'553'869
Etat net au 31.12.2022	294'001	7'501	105'801	13'001	420'304
Etat net au 31.12.2023	243'001	1	58'401	30'001	331'404

Annexe aux comptes annuels 2024

Passif

	2024	2023
	CHF	CHF
2.1 Créances résultant de livraisons et prestations		
Dettes divers selon facturation	362'544	319'233
Total	362'544	319'233

2.2 Autres dettes à court terme

Engagement auprès des assurances sociales / caisse de pension	-	520
Créditeur Impôts à la source	6'386	5'863
Créditeur TVA	29'683	26'743
Dissolution groupes sportifs	1'302	9'823
Total	37'370	42'949

2.3 Comptes des régularisation passif

	2024	2023
	CHF	CHF
Reliquat des congés payés	179'000	238'000
Entrées adhésions membres individuels année prochaine	8'469	10'190
Entrées dons année prochaine	124'725	2'216
Entrées contributions participants à des camps année prochaine	239'271	212'134
Contributions de l'Association Swiss Olympic, créance en moins	-	25'000
Divers impayés	103'485	121'951
Subventions OFAS*	16'000	-
Total	670'950	609'491

* Voir chiffre 3.4

Annexe aux comptes annuels 2024

Explications aux postes des comptes d'exploitation

Produit d'exploitation

Collecte de fonds, partie 1

3.1. Campagnes de collecte de fonds

Les campagnes de collecte de fonds représentent depuis longtemps une source de revenus importante - après les contributions de l'OFAS/AI - et constituent un grand soutien financier pour la fédération et nos clubs sportifs. Il convient donc d'accorder une attention d'autant plus grande à ces revenus, car ils ne sont ni contractuels ni garantis, et il faut les mériter de nouveau chaque année dans un environnement de marché compétitif et très concurrentiel.

Le fundraising est resté un défi durant l'année sous revue: La situation politique mondiale toujours tendue, avec ses nombreuses zones de crise, les intempéries du printemps/été et la situation économique qui s'assombrit en Suisse ont compliqué l'acquisition de nouveaux donateurs. Nous remercions donc tout particulièrement nos nombreux donateurs de longue date. Nous apprécions beaucoup la bienveillance que les particuliers et les PME nous témoignent en nous versant régulièrement des dons, ce qui nous oblige et nous motive à les utiliser de manière ciblée pour nos sportives et sportifs, dans l'esprit des donatrices et donateurs.

Les fonds issus de collectes ne sont soumis à aucune obligation d'affectation. Ils peuvent donc être utilisés à des fins multiples, de sorte à s'adapter à l'évolution constante des besoins, et ainsi, à cibler des effets positifs pour le sport-handicap.

Les recettes des dons se sont élevées à CHF 5,5 millions, soit un résultat raisonnable dans un contexte difficile. Il a toutefois fallu mobiliser des moyens considérables pour y parvenir. Le taux d'efficacité de la collecte de fonds reste dans la moyenne à long terme. Le Comité et la Direction demandent donc à nouveau à l'Assemblée des délégués 2025 le versement de l'intégralité de la participation aux bénéfices de la part de nos organisations membres, soit CHF 420'000. Ce montant a été versé dans le fonds affecté FR-Participation Clubs sportifs.

Fundraising, partie 2

	2024 CHF	2023 CHF
3.2 Bienfaiteurs/sponsors/donateurs		
Contributions bienfaiteurs/dons	310'296	335'721
Dons liés aux projets / Partenariats	987'677	1'377'921
Adhésion bienfaiteurs	20'171	20'360
Legs	169'031	17'000
Total	1'487'175	1'751'002
dont à l'affectation libre	702'483	451'414
dont à l'affectation déterminée	784'692	1'299'588

Annexe aux comptes annuels 2024

Les recettes issues du fundraising indiquées au chiffre 3.2 font référence à des sources de revenus très différentes. Elles comprennent les dons reçus spontanément (y compris les collectes lors d'événements privés, les collectes durant les services religieux, les dons de deuil, etc.). Une partie de ces dons a cependant été également initiée par nos collectes de fonds ou d'autres formes de travail de relations publiques, comme le montrent les retours d'information et les évaluations. Cette catégorie comprend en outre toutes les recettes affectées et les contributions financières liées à des projets pour lesquels nous soumettons des demandes de subventions concrètes aux fondations. Ils comprennent ensuite des partenariats d'entreprise contractuels (sponsoring) pour lesquels nous fournissons des contreparties sous diverses formes, telles que des possibilités en matière de responsabilité sociale des entreprises ou une participation des entreprises à des événements PluSport. Il est particulièrement difficile de prévoir des héritages (legs), ces entrées présentent inéluctablement les plus grandes variations entre les exercices comptables.

3.3 Contributions diverses

Le soutien financier de la „Fondation Denk an mich“ est comptabilisé sous ce poste. Depuis de nombreuses années, cette fondation soutient nos camps sportifs avec des contributions importantes.

3.4 Contributions de l'AI

Sur la base du contrat d'octroi d'aides financières conclu entre l'Office fédéral des assurances sociales et la fédération faîtière pour la période 2024 – 2027, PluSport a touché durant l'exercice sous revue un montant de CHF 5'382'727 pour elle et ses 65 sous-contractants (clubs sportifs et partenaires/ membres collectifs). En contrepartie, PluSport est tenue de prouver la réalisation des prestations suivantes:

Type de prestation	Jours et heures des participants
Cours en bloc pour handicapés	14'870
Cours d'une journée pour handicapés	6'170
Cours semestriels pour handicapés	185'000

De plus, les accords contractuels prévoient que PluSport fournisse des prestations aptes à soutenir et promouvoir la réadaptation des handicapés (PROSPREH).

Sur le total des subventions touchées en 2024, soit CHF 5'382'727 (2023 : CHF 5'272'015), une part de CHF 2'422'000 (2023 : CHF 2'524'603) est attribuée aux sous-contractants: Au total, CHF 2'406'000 d'acomptes ont été versés et CHF 16'000 ont été retenus en raison d'un taux d'autofinancement trop élevé d'un sous-contractant. Ces sous-contractants sont financés principalement par les subventions de l'Office fédéral des assurances sociales. En cas de dissolution d'un club ou de cessation de l'activité sportive entraînant la fin du sous-contrat d'octroi d'aides financières, l'organisation faîtière s'efforce de trouver une solution de remplacement pour les sportifs. Dans la mesure du possible, l'offre sportive est transmise à un autre sous-contractant auquel les fonds de l'OFAS sont transférés avec son accord.

Durant l'année d'exercice, l'organisation faîtière disposait de CHF 2'960'727 issus des subventions de l'OFAS pour l'accomplissement de ses mandats.

Au cours de l'année sous revue, la période contractuelle 2020 – 2023 a pu être définitivement clôturée. Un remboursement net de CHF 1'366'788 de subventions OFAS a été effectué. Pendant la pandémie de coronavirus, les sous-contractants n'ont pas pu fournir les prestations prévues à hauteur de CHF 2'263'331 en raison du confinement. Les prestations de relations publiques et de communication fournies par les sous-contractants ont été prises en compte en leur faveur, ainsi que la dissolution de la part des apports au Fonds de Solidarité SCP qui n'était plus nécessaire. Par rapport aux sous-contractants, l'association faîtière a enregistré une baisse moins importante des prestations. En conséquence, la clé de répartition des fonds de l'AI a été ajustée et la fédération faîtière s'est vu attribuer a posteriori CHF 896'543. Voir également le chiffre 4.2.

Nous remercions l'Office fédéral des assurances sociales pour sa collaboration bienveillante.

Annexe aux comptes annuels 2024

3.5 Contribution de l'Association Swiss Olympic

En 2024, Swiss Olympic Association nous a attribué une contribution d'un montant total de CHF 675'596. Cette somme se compose, d'une part, de la contribution de l'association de CHF 555'169 et, d'autre part, des coûts de projets (phase 1 (2^{ième} partie) et phase 2 (1^{ère} partie)) obtenus via le programme de revitalisation COVID-19 pour le sport à hauteur de CHF 120'427.

	2024	2023
	CHF	CHF
Contribution Fédération faîtière (Fondation suisse pour l'enc. du sport)	66'000	66'000
Contributions sports pour handicapés (OFAS)	250'000	250'000
moins-value année précédente	-11'458	-25'000
Contributions sports pour handicapés (Fond. suisse pour l'enc. du sport)	130'000	130'000
Contribution utilisation CISIN (OFAS)	75'000	75'000
Contribution à l'éthique (Fondation suisse pour l'encouragem. du sport)	-	30'000
Contribution aux sciences du sport (OFAS)	-	25'000
Rémunération suppl. de l'entraîneur nat. (Fond. suisse pour l'enc. du sport)	13'050	-
Contribution Job-Stress-Analysis (Fond. suisse pour l'enc. du sport)	3'000	-
Contribution promotion des jeunes talents (OFAS)	14'126	37'564
Contribution au succès (Fondation suisse pour l'encouragem. du sport)	15'451	65'000
<i>dont compte de régularisation actif</i>	<i>8'951</i>	<i>-</i>
Total des contributions	555'169	653'564
Contributions fédérales 2022 COVID-19 - Revitalisation	120'427	43'920
<i>dont couverture de ses propres coûts du projet</i>	<i>108'332</i>	<i>43'920</i>
<i>dont compte de régularisation actif</i>	<i>26'000</i>	<i>-</i>
Total	675'596	697'484

La cotisation d'utilisation CISIN a été utilisée en 2024 pour les disciplines ski alpin et snowboard avec camps d'entraînement et événements de Coupe d'Europe et du monde FIS sur les installations de Saas-Fee et Zermatt (domaine skiable estival) ainsi que de Davos, Sörenberg, St-Moritz, Veysonnaz et Zinal. Par ailleurs, nous avons pu utiliser le vélodrome suisse situé à Granges pour le para-cyclisme, et des entraînements et compétitions de natation ont été organisés à Mürren, au centre sportif, à la piscine couverte Neufeld à Berne, à Sursee, au Sportarena Campus, et à la piscine couverte d'Uster. Pour ces disciplines sportives, nous disposons en outre des installations de Macolin, Filzbach et Tenero.

PluSport a continué de faire usage de la possibilité d'engager des entraîneurs via la convention de prestations, notamment dans le domaine de la relève, et d'en être indemnisée de manière adéquate par la Swiss Olympic Association. PluSport tient à remercier particulièrement les sociétés de loterie et la Confédération pour ce soutien supplémentaire important et porteur d'avenir en faveur du sport suisse.

Dans le cadre du programme de revitalisation initié par la Confédération et Swiss Olympic Association suite à la pandémie de Covid, PluSport a pu faire valoir des fonds fédéraux à hauteur de CHF 120'427 pour les projets approuvés en 2024 ; les demandes des organisations partenaires à hauteur de CHF 12'095 ont été transférées.

Voir chiffre 4.2.

Annexe aux comptes annuels 2024

3.6 Autres contributions publiques

	2024	2023
	CHF	CHF
Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH	67'322	-
Autres	3'800	-
Total revenus divers	71'122	-

Le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées soutient le projet «Sport handicap/Inclusion par la formation», que PluSport a déposé au nom de la CI Sport + Handicap, par un financement de départ sur 3 ans (2024 - 2026). Les sommes dues à PluSport dans le cadre de ce projet sont comptabilisées sous ce poste de recettes.

Concernant CI Sport + Handicap voir chiffre 5.1.

3.7 Contributions des participants

Sont comptabilisés ici les revenus que PluSport tire des cours qu'elle propose elle-même, en facturant aux participants une partie des frais sous forme de contributions. En 2024, 115 camps sportifs ont pu être organisés, pour lesquels près de CHF 1,15 mio ont été facturés aux participants (ce qui correspond à une contribution de couverture des frais directs de près de 45%). Dans le domaine de la formation, environ 80 cours ont été organisés, pour lesquels CHF 0,3 mio ont été facturés aux participants. Dans le domaine de la promotion de la relève et du sport d'élite, une partie des coûts est également répercutée sur les athlètes; pour les camps d'entraînement et les compétitions, les contributions des participants se sont élevées à près CHF 0,2 mio.

3.8 Revenus divers

Ce poste comprend les contributions de soutien et les participations aux frais reçues de tiers. Il comprend également des recettes provenant de la vente et de la location de matériel spécialisé ou d'espaces publicitaires. Par ailleurs, l'impôt forfaitaire sur la TVA à payer à l'Administration fédérale des contributions est inclus en tant que diminution des recettes.

	2024	2023
	CHF	CHF
Recettes des participations aux frais	455'497	400'773
Recettes diverses	68'963	29'302
Total revenus divers	524'460	430'075

Annexe aux comptes annuels 2024

Charges d'exploitation

4.1 Charges d'exploitation

En raison de l'application des normes d'établissement des comptes Swiss GAAP RPC 21 et étant titulaires du certificat ZEWO, nous sommes liés à des formes de présentation définies. Si certains détails devaient manquer dans les comptes d'exploitation, ces informations doivent figurer en annexe.

Les structures pour les imputations des coûts permettent l'imputation des charges correspondant à la situation. Les charges d'exploitation pour l'exercice 2024, d'un total de CHF 14'335'073 (2023: CHF 16'323'822), se composent de trois parties. L'imputation aux différentes parties est calculée et présentée selon la méthode publiée par la ZEWO.

Charges d'exploitation	2024 CHF	2023 CHF
Charges de projets		
Charges des cours de sport	6'084'853	7'947'653
Charges de personnel	2'879'222	2'692'980
Revue et matériel spécialisé	362'237	377'493
Dépenses pour les locaux	221'869	204'917
Maintenance	189'650	231'428
Autres charges matérielles	72'164	87'812
Information et documentation	164'869	188'323
Cotisations et indemnités aux organisations	296'019	306'521
Amortissements	115'716	145'957
Charges de projets et de prestations	10'386'600	12'183'085
Charges du Fundraising et de la publicité		
Dépenses pour collectes de dons/collectes	2'856'988	2'896'292
Charges de personnel	72'010	68'205
Dépenses pour les locaux	5'474	5'114
Maintenance	10'312	12'402
Autres charges matérielles	1'805	2'224
Information et documentation	59	162
Cotisations et indemnités aux organisations	16'465	16'384
Amortissements	1'289	3'697
Charges d'obtention des dons	2'964'403	3'004'479
Charges administratives		
Charges de personnel	749'209	810'033
Dépenses pour les locaux	56'952	60'736
Maintenance	40'267	69'612
Autres charges matérielles	124'230	150'525
Information et documentation	-	1'449
Amortissements	13'413	43'903
Charges administratives	984'070	1'136'258
Total des charges d'exploitation	14'335'073	16'323'822

Annexe aux comptes annuels 2024

Les charges directement imputables à un domaine sont portées intégralement à la partie concernée. Les charges de personnel sont allouées conformément au calcul des centres de coûts effectif. Les charges d'exploitation générales sont assignées à ces trois parties en fonction de clés de répartition adéquates.

4.2 Charges des cours de sport

	2024	2023
	CHF	CHF
Honoraires de cours & charges de la formation des moniteurs	1'988'562	1'865'718
Repas/hébergement, transports, entrées	2'552'069	2'541'205
Autres charges liées aux cours	778'202	450'789
Contributions pour manifestations/compétitions & promotion talents	209'697	228'318
Collecte de fonds - participation clubs sportifs	377'853	587'818
Subventions OFAS sous-contractants	166'375	2'273'806
Mesures de réactivation COVID-19 - charges organisations proches	12'095	-
Total	6'084'853	7'947'653

Les contributions au compte de dépenses „Collecte de Fonds - participation clubs sportifs“ reflètent uniquement les avoirs que nos clubs ont déjà payés au cours de l'année 2024, sur présentation des preuves de leurs dépenses. Les dépôts de participation annuels de l'organisation faîtière ainsi que les avoirs qui n'ont pas encore été collectés sont cependant gérés via des fonds liés spécialement créés „Participation au fundraising des clubs sportifs“. Les détails relatifs à nos fonds et à leurs mouvements sont disponibles dans le chapitre „Tableau sur la variation du capital“.

Le poste „Subventions OFAS sous-contractants“ indique la part des fonds de l'AI qui revient aux sous-contractants. Pour l'année contractuelle 2024, les subventions de l'OFAS s'élevaient à CHF 2'422'000, dont CHF 2'406'000 ont été versés. À la fin de la période contractuelle 2020 – 2023, les unités de prestations non fournies ont entraîné un ajustement rétroactif des subventions de l'OFAS aux sous-contractants d'un montant de CHF 2'255'625. Voir également chiffre 3.4.

4.3 Revue, matériel spécialisé

	2024	2023
	CHF	CHF
Production et distribution +point	102'537	110'754
Matériel de sport, équipement, matériel d'enseignement, médailles	259'699	266'739
Total	362'237	377'493

Annexe aux comptes annuels 2024

4.4 Cotisations et indemnisations aux organisations

	2024	2023
	CHF	CHF
Swiss Paralympic Committee (SPC)	220'000	220'000
Inclusion Handicap	32'399	31'652
Association pour une Suisse inclusive	20'000	20'000
Contributions divers	40'085	51'253
Total	312'484	322'905

4.5 Dépenses liées à collecte de fonds

Ce poste comprend les dépenses directes liées aux collectes de fonds concernant la production, de la fédération et l'organisation de nos appels aux dons. Les dépenses qui sont matériellement imputables aux relations publiques sont directement attribuées aux dépenses administratives. (voir chiffre 4.7).

Par ailleurs, les charges liées à la collecte de fonds comprennent d'autres coûts liés à la sensibilisation du public au sport-handicap et au travail de fond mené par l'organisation faîtière. En revanche, comme il n'est possible ni de les séparer explicitement ni de les chiffrer précisément, ils restent comptabilisés dans les charges liées à la collecte de fonds.

4.6 Charges de personnel

	2024	2023
	CHF	CHF
Salaires et traitements	2'985'397	2'905'992
Prestations sociales	675'937	634'085
Autres charges de personnel	39'107	31'142
Total charges de personnel selon compte d'exploitation	3'700'441	3'571'219
Charges de personnel dans les charges des cours de sport	487'709	387'356
Total charges de personnel	4'188'150	3'958'574

Au 31.12.2024 PluSport comptait dans ses bureaux 35 employés, pour un total d'environ 26,95 postes à plein temps (31.12.2023 : 35 employés, 26,25 postes à plein temps). Par ailleurs, au 31.12.2023, il existait des contrats de travail avec des entraîneurs nationaux pour le sport de la relève et le sport d'élite ainsi qu'avec des responsables/collaborateurs de projet: 10 personnes avec 5,50 postes à plein temps (31.12.2023: 7 personnes, 3,70 postes à plein temps).

Les collaboratrices et collaborateurs de PluSport Sport Handicap Suisse sont assurés auprès d'AXA Professional Invest de l'AXA Vie SA au titre de la LPP. Les plans de prévoyance existants pour les collaborateurs/-trices et les cadres offrent des prestations modernes et supérieures à la moyenne pour les personnes assurées. En 2024, la cotisation de l'employeur se montait à CHF 400'613 (année précédente : CHF 375'228).

Sur l'ensemble des charges de personnel selon le compte d'exploitation de CHF 3'700'441, CHF 2'879'222 concernent la fourniture de prestations, CHF 72'010 la collecte de fonds et CHF 749'209 le domaine de l'administration (administration de l'exploitation et des membres). La répartition des charges de personnel est effectuée sur la base du calcul des centres de coûts interne.

Annexe aux comptes annuels 2024

Il n'existe pas d'avantages économiques ni d'engagements économiques liés à l'institution de prévoyance à porter au bilan, selon la définition de la norme Swiss GAAP RPC 16.

Avantage/engagement économique et charges de prévoyance, milliers de CHF	Excédent de couverture/découvert selon RPC 26	Part économique de l'organisation		Variation par rapport à l'année précédente et effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2023			31.12.2024	31.12.2023
AXA Professional Invest de l'AXA Vie SA	0	0	0	0	401	401	375

4.7 Dépenses administratives

	2024 CHF	2023 CHF
Dépenses pour les locaux	284'295	270'767
Maintenance	221'722	292'521
Assurances-choses/taxes/droits	18'508	20'921
Dépenses administratives ¹⁾	198'199	240'561
Information et documentation	164'928	189'933
Total	887'651	1'014'703

¹⁾ Honoraires organisme vérificateur 25'273 24'706

Le poste „Information et documentation“ comprend les coûts de notre travail de relations publiques. Nous utilisons des moyens et des canaux de communication très différents pour informer régulièrement la société sur le sport handicap, les évolutions dans ce domaine et le travail de la fédération.

Les collectes de dons ont toujours été l'un des principaux canaux de communication de PluSport. C'est pourquoi, par exemple, plusieurs bulletins d'information de qualité sont produits chaque année et envoyés à des centaines de milliers de destinataires, et que sont créées environ 150 vidéos personnalisées. Ces coûts clairement quantifiables pour le travail de projet d'un montant de CHF 63'208 (année précédente : CHF 66'027) sont intégrés de manière appropriée dans ce poste de charges.

Annexe aux comptes annuels 2024

4.8 Produits financiers / charges financières

	2024	2023
	CHF	CHF
Produits financiers		
Revenus d'intérêts et de dividendes	96'525	79'049
Produits des titres (réalisés)	49'116	28'768
Produits des titres (non réalisés)	246'260	155'401
Gain de change	919	288
Total	392'820	263'506
Charges financières		
Charges des titres (réalisés)	2'335	10'564
Charges des titres (non réalisés)	45'930	1'883
Perte de change	679	3'310
Frais et charges de banque / PostFinance	42'664	45'778
Total	91'607	61'535

Avec CHF 96'525 (année précédente : CHF 79'049), le produit des intérêts et des dividendes a été adapté au volume des placements et à l'environnement de marché.

Les résultats de cours réalisés et non réalisés se sont élevés à un montant réjouissant de CHF 247'112 en 2024. L'année précédente, il en résultait un résultat d'évaluation d'un total de CHF 171'722.

Annexe aux comptes annuels 2024

5. Autres données

5.1 Transactions avec les tiers proches

Les organisations et institutions suivantes sont considérées proches:

Swiss Paralympic Committee

Swiss Paralympic est le comité national du sport d'élite pour les sportifs et sportives avec un handicap physique ou une déficience visuelle. La fondation sélectionne les sportifs suisses de haut niveau pour les Jeux Paralympiques ainsi que les Championnats du monde et d'Europe. Elle prend également en charge le financement et l'organisation des participations. En tant que comité national, l'organisation est membre et interlocutrice du Comité International Paralympique (CIP), sis à Bonn, qui est le pendant du Comité International Olympique (CIO). La fondation est soutenue par la fédération PluSport Sport Handicap Suisse et l'Association suisse des paraplégiques, qui ont créé cette fondation ensemble en 1994 et y ont apporté un capital de fondation de CHF 100'000 chacune. Par ailleurs, les deux organisations participent en outre aux frais d'exploitation et de participation aux compétitions de Swiss Paralympic, en versant chacune une contribution annuelle de CHF 220'000 (2023: CHF 220'000).

Clubs sportifs

77 clubs sportifs (dont 7 associations cantonales) sont affiliés à l'organisation faitière PluSport. Ils sont financés principalement par les subventions de l'Office fédérale des assurances sociales (OFAS). Pour d'autres renseignements, nous renvoyons au point 3.4 et au rapport des prestations 2024.

Swiss Deaf Sport SDS

PluSport a conclu un sous-contrat d'octroi d'aides financières avec la SDS afin que cette organisation puisse, à l'image de nos clubs sportifs, profiter de contributions AI de la Confédération. Membre collectif de PluSport, la SDS verse avec sa cotisation une indemnité pour les charges administratives liées à la gestion du sous-contrat.

CI Sport + Handicap EDUCATION

Pour la formation initiale et continue dans le domaine du sport-handicap et la coopération à cet égard avec, entre autres, l'Office fédéral du sport, les trois organisations de sport-handicap PluSport Sport Handicap Suisse, Procap Suisse et l'Association suisse des paraplégiques, liées dans la CI Sport + Handicap, ont créé en 2024 la société simple „CI Sport + Handicap EDUCATION“. L'objectif de la société est de développer et de gérer la formation initiale et continue dans le domaine du sport pour personnes handicapées, dans le but d'intégrer une offre de formation attrayante dans le domaine „Sport, handicap et inclusion“ dans le système sportif suisse.

5.2 Rénumération des organes et des cadres

Pour les membres du comité de PluSport, l'association a effectué les paiements suivants pour 2024 pour les indemnités de réunion et les frais réels:

	2024	2023
	CHF	CHF
Comité		
Dédommagement net pour les activités du Comité et les		
Commissions, frais inclus	47'092	47'563
dont dédommagement au Président, frais inclus	15'219	14'603

Annexe aux comptes annuels 2024

Durant l'exercice sous revue, les indemnités suivantes ont été versées aux personnes en charge de la gestion:

	2024	2023
	CHF	CHF
Direction		
Dédommagement net (429 pourcentage de postes (2023: 429))	621'972	616'399
Le dédommagement comprend les rémunérations fixes et variables.		

5.3 Dettes de loyer à long terme

	2024	2023
	CHF	CHF
Baux à loyer de plus de 12 mois		
Chriesbaumstrasse 6, 8604 Volketswil	1'178'088	1'381'208
Avenue du Grey 38A, 1004 Lausanne ¹⁾	114'736	36'915
Talgut-Zentrum 27, 3063 Ittigen	111'456	127'806

¹⁾ en l'année 2024, prolongation du contrat jusqu'au 30.11.2030

5.4 Gestion des risques

Chez PluSport Sport Handicap Suisse, l'évaluation des risques s'effectue régulièrement au sein des différents organes. Les différentes affaires courantes de l'association faitière ont été expliquées et les risques liés ont été évalués lors de séances du Comité, de la Direction et des commissions en charge.

5.5 Organe directeur (au 31.12.2024)

Comité

Markus Gerber	Election en tant que président AD 2019/ Election en tant que vice-président AD 2018/ Election en tant que membre AD 2014
Reto Frei Boo	Election en tant que vice-président AD 2022/ Election en tant que membre AD 2016
Hans Lichtsteiner	Election en tant que vice-président AD 2022/ Election en tant que membre AD 2018
Tiziano Christen	Election en tant que membre AD 2022
Stéphanie Conti	Election en tant que membre AD 2022
Karin Fasel	Election en tant que membre AD 2022
Rainer Meier	Election en tant que membre AD 2023
Nina Wenk	Election en tant que membre AD 2024
Roger Zubler	Election en tant que membre AD 2024

Annexe aux comptes annuels 2024

Equipe de direction

Christof Baer	CEO, Responsable Fonctions transversales
Hanni Kloimstein	CEO adjoint, Responsable Inclusion
Susanne Dedial	Responsable Sport de masse
Olivia Stoffel	Responsable Sport d'élite

Commissions

- + **Présidium:**
Markus Gerber (présidence) / Reto Frei Boo / Hans Lichtsteiner / Christof Baer
- + **Commission des finances et des prestations:**
Roger Zubler (présidence) / Nina Wenk / Christof Baer / Beat Büchi / Beatrice Ehrle
- + **Commission d'éthique et des ressources humaines:**
Tiziano Christen (présidence) / Reto Frei Boo / Karin Fasel / Christof Baer / Beatrice Ehrle
- + **Commission politique et lobbying:**
Markus Gerber (présidence) / Membre du Conseil national Christian Lohr, Kreuzlingen / Stéphane Pont, Mollens / Yolanda Gottardi, Weisslingen / Christof Baer / Daniela Loosli
- + **Commission Marketing & Communication:**
Rainer Meier (présidence) / Hans Lichtsteiner / Christof Baer / René Pfister
- + **Service juridique:**
Erwin Schlüssel, Ennetbürgen (présidence) / Marcus Schenker, Stans / Martin Lanz, Bäch SZ
- + **Représentants Conseil de fondation Swiss Paralympic:**
Christof Baer (vice-président) / Hans Lichtsteiner / Karin Fasel

5.6 Liens d'intérêt des membres du Comité

En sus de leurs activités chez PluSport Sport Handicap Suisse, les membres du Comité exercent les fonctions suivantes (à la date de référence du 31.12.2024):

Markus Gerber, Président:

- Président de la Fondation Battenberg (fonction honorifique)
- Vice-président de la Fondation Amis de la Fondation Battenberg (fonction honorifique)
- Conseil d'administration de la SBS - Schweizerische Bibliothek für Blinde, Seh- und Lesebehinderte (fonction honorifique)

Reto Frei Boo, Vice-président:

- Aucun lien d'intérêt

Hans Lichtsteiner, Vice-président:

- Conseil de fondation de la Fondation Cerebral (fonction honorifique)
- Conseil de fondation Swiss Paralympic (en tant que représentant de PluSport, fonction honorifique)
- Membre du Conseil des sports du Liechtenstein (fonction honorifique)

Tiziano Christen, Membre:

- Membre de la commission de sport du groupe de sports inclusifs Tre Valli (fonction honorifique)

Stéphanie Conti, Membre:

- Aucun lien d'intérêt

Karin Fasel, Membre:

- Conseil de fondation Swiss Paralympic (en tant que représentant de PluSport, fonction honorifique)

Annexe aux comptes annuels 2024

Rainer Meier, Membre:

- Aucun lien d'intérêt

Nina Wenk, Membre (à partir du 25.5.2024):

- Aucun lien d'intérêt

Roger Zubler, Membre (à partir du 25.5.2024):

- Conseil de fondation de la Fondation Joseph Voegeli (fonction honorifique)
- Mentor de start-up (fonction honorifique)

5.7 Subventions reçues à titre gratuit/bénévolat

Hormis le travail rémunéré des moniteurs, la fédération PluSport est toujours dépendante de personnes engagées à titre bénévole. Au cours de l'exercice, nous avons à nouveau pu travailler en collaboration avec un très grand nombre de bénévoles, dans les clubs et les camps sportifs. Nous sommes très reconnaissants de pouvoir compter chaque année sur une si grande générosité en termes de bénévolat. C'est pourquoi nous tenons à remercier sincèrement tous ceux qui s'investissent avec passion pour notre cause, sans être rémunérés.

Le 7 juillet 2024, nous avons organisé notre grande fête sportive, la Journée PluSport nationale, sous sa forme habituelle. Un grand nombre de bénévoles très motivés et engagés ont fait de cette journée à Macolin un événement sportif et inclusif inoubliable pour les sportifs. Nous remercions de tout cœur ce grand engagement bénévole, sans lequel la Journée PluSport ne serait pas possible!

En 2025, nos clubs sportifs et leurs athlètes participeront à la Fête fédérale de gymnastique à Lausanne. Nous nous réjouissons de participer le week-end du 21-22 juin 2025 à cet événement sportif inclusif en Suisse romande, avec de nombreux temps forts et des participants enthousiastes.

5.8 Evénements après l'établissement du bilan

Après la date de clôture et jusqu'à l'approbation des comptes annuels par le Comité le 2 avril 2025, les événements suivants auront une incidence sur les comptes annuels 2024 et devront être déclarés ici.

Engagements non-inscrits au bilan:

La subvention AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture des comptes annuels, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion des fonds devaient être transférés dans le fonds affecté „Fonds OFAS Réserve de fluctuations art. 74“.

Rapport d'activité et de situation 2024

Concernant notre large palette d'offres de cours de sport, de camps et de cours de formation, nos multiples champs d'activité dans le sport de masse et le sport d'élite ainsi que dans la recherche et l'enseignement et dans le domaine de l'inclusion, nous vous renvoyons à notre rapport annuel séparé. Vous le trouverez sur notre site internet:

[Handicap, activité physique, sport – PluSport](#)

Adresses de contact

Siège

PluSport
Behindertensport Schweiz
Chriesbaumstrasse 6
8604 Volketswil
T 044 908 45 00
Fax: 044 908 45 01
mailbox@plusport.ch

Dépendances

Antenne Romande
PluSport
Sport Handicap Suisse
Avenue du Grey 38A
1004 Lausanne
T 021 616 55 32
antenne@plusport.ch

PluSport
Behindertensport Schweiz
Haus des Sports
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen
T 044 908 45 70
loosli@plusport.ch